

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2024

COMMUNE : 288 SAINT NAZAIRE
 ARRONDISSEMENT : 30 NIMES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BAGNOLS SUR CEZE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 250 152	41,10	121,43	1 336 000	549 096	42,10	549 096
Taxe foncière non bâties (TFNB)	28 635	64,75	173,05	29 100	18 842	64,75	18 842
Taxe d'habitation (TH)	135 544	13,31	52,47	119 100	15 852	13,31	15 852
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	583 790	583 790		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu 2024
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Majoration de taxe d'habitation (MTHS)
 Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	503 790 = 4,000 000			
Taxe d'habitation (TH)	583 790			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	36 890			6 888	0	37 116	- 128 881	-47 987

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	583 790	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-47 987	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	535 803,00
---	---------	---	---	---------	---	---	------------

A NIMES
 Le 13 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FREDERIC GUIN
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 5 Avril 2024.
 Pour la Commune,
 Mairie de Saint-Nazaire (Gard)

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération.



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	822
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	3 685
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 381
Taxe foncière non bâtie	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	103 268
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	5 813
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	119 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	20 856
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majoj THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	36 890

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,766850
d. Taux FB commune 2020	16,45
e. Taux FB département 2020	24,65

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 15	de 2024 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,81	124,53	3,10000	3,10000	121,43		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	70,61	176,53	3,48000	3,48000	173,05		
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,19	62,98	10,51000	10,51000	52,47		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	10,97
b. Taux maximum de la majoj	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	28,40
--	-------